

PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

1984 ADVISORY

Société à responsabilité limitée au capital de 100 euros

Siège social : 13 rue de Bretagne, 92600 Asnières-sur-Seine

RCS Nanterre 938 694 551

Le 24 juin 2025,

Monsieur Mickaël OUAHBA, associé unique de la société 1984 ADVISORY, s'est réuni au siège social susvisé.

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

L'associé unique décide de modifier les statuts de la société comme suit :

- Article 20 – Exercice social : Le second alinéa est modifié afin de prolonger la durée du premier exercice social. Il sera désormais rédigé comme suit :
« Par exception, le premier exercice social débutera à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés et prendra fin le 30 juin 2026. »

En conséquence, les statuts sont mis à jour conformément à cette décision.

POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité prévues par la loi.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique.

Fait à Asnières-sur-Seine, le 24 juin 2025

L'Associé unique

Monsieur Mickaël OUAHBA

Gérant

